

## Article L6222-38 du Code du travail - Contrat d'apprentissage

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Les aménagements des modalités de l'apprentissage pour les personnes handicapées sont fixées par le décret n°2020-370 du 30 mars 2020.

## Article L6222-38 du Code du travail - Contrat d'apprentissage

Un décret en Conseil d'Etat détermine les aménagements prévus à l'article L. 6222-37 pour les personnes handicapées.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Handicap : contrat  
d'apprentissage aménagé

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)